

# SYNTHESE

## DU BUDGET PRIMITIF 2024

### DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme l'état légal du Budget Primitif de la ville et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune ([www.valentigney.fr](http://www.valentigney.fr)).

#### **PREAMBULE**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le Budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 3 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 6 mars 2024. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville avec notamment :
  - L'achèvement du programme de requalification urbaine du quartier de Pézole.
  - La fin des travaux relatifs à la création d'un pôle d'enseignement musical.
  - Le démarrage de la première phase du programme de rénovation énergétique qui concerne le site de Pézole avec la réhabilitation de l'école primaire, de l'école maternelle, du gymnase et du centre de loisirs.
  - La poursuite du programme de restructuration du Centre-Ville.
  - Le démarrage de l'opération d'aménagement du centre équestre.
  - La réfection des façades du bureau de poste et des commerces rue Carnot.
  - La restructuration d'une partie de la rue des chardonnerets, des parkings Place de l'Europe et rue de Natêtre.

# BUDGET PRINCIPAL

Un budget qui progresse globalement de **5,35%** par rapport à 2023.

Sections	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	13 776 103,19 €	14 543 483,48 €	767 380,29 €	5,57%
Investissement	6 493 658,50 €	6 810 175,17 €	316 516,67 €	4,87%
<b>TOTAL</b>	<b>20 269 761,69 €</b>	<b>21 353 658,65 €</b>	<b>1 083 896,96 €</b>	<b>5,35%</b>

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 68,11% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **14 543 483,48 €** contre 13 776 103,19 € (+ 5,57%).
- La section d'investissement qui représente 31,89% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **6 810 175,17 €** contre 6 493 658,50 € (+ 4,87%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

## 1) La section de fonctionnement

### A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2023	BP 2024	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	3 354 566	3 525 871	171 305	5,11%
012	Charges de personnel	7 185 328	7 202 783	17 455	0,24%
65	Autres frais de gestion	1 695 892	1 791 103	95 211	5,61%
66	Frais financiers	155 000	155 000	0	0,00%
67	Charges exceptionnelles	15 000	15 000	0	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 935	346 701	9 766	2,90%
023	Virement à la section d'investissement	1 033 382	1 507 025	473 643	45,83%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 776 103</b>	<b>14 543 483</b>	<b>767 380</b>	<b>5,57%</b>

#### **A1. Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre qui comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...est impacté par l'inflation actuelle.

L'augmentation (+ 5,11%) de ce chapitre provient également de la contractualisation d'assurances dommages ouvrages (+ 21K€), de l'organisation de nouvelles manifestations (+ 87 K€) subventionnées à hauteur de 72 K€, de nouvelles dépenses telles que les frais de recouvrement de l'Office National des Forêts sur nos coupes de bois (+ 9K€) et le traitement des ordures ménagères de nos bâtiments (+8 KE), d'une montée en puissance des taxes foncières acquittées par la ville (+ 38 K€).

#### **A2. Charges de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

L'augmentation de 0,24 % prend en compte les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité), les augmentations successives du point d'indice (3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022, 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 5 points supplémentaires appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2024), l'augmentation des cotisations (maladie, vieillesse et centre de gestion) ainsi que les recrutements en cours destinés à remplacer les départs 2023.

#### **A3. Autres frais de gestion (chapitre 65)**

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée, aux redevances sur logiciels hébergés, aux pertes sur créances irrécouvrables, aux contributions obligatoires ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une hausse de 5,61% essentiellement due à une augmentation de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

#### **A4. Charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

#### **A5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ce chapitre concerne une provision de 15 000 € pour titres annulés sur exercices antérieures.

#### **A6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux transferts de charges, provisions budgétaires ou amortissements de biens.

#### **A7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Ce chapitre progresse de 45,83%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

### **B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :**

<b>Chapitres</b>	<b>RECETTES TOTALES EN €</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Ecart en €</b>	<b>Evolution en %</b>
013	Atténuation de charges (013)	78 900	77 400	-1 500	-1,90%
70	Produits de gestion courante (70)	308 240	370 860	62 620	20,32%
73	Impôts et taxes (73)	3 671 837	3 658 337	-13 500	-0,37%
731	Fiscalité locale (731)	4 985 437	5 146 512	161 075	3,23%
74	Dotations et participations (74)	2 851 647	2 993 271	141 624	4,97%
75	Autres charges d'exploitation (75)	214 062	206 210	-7 852	-3,67%
76	Produits financiers (76)	70	70	0	0,00%
77	Produits exceptionnels (77)	51 694	15 000	-36 694	-70,98%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 712	53 810	15 098	39,00%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	1 575 504	2 022 013	446 509	28,34%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 776 103</b>	<b>14 543 483</b>	<b>767 380</b>	<b>5,57%</b>

#### **B1. Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre représente une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

## **B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, etc... La progression constatée résulte d'une augmentation des recettes de vente de bois (+ 18K€), d'un réajustement en fonction de l'encaissé 2023 des recettes de restauration scolaire (+ 26 K€) et de vente de boissons lors de manifestations (+10 K€).

## **B3. Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre comprend les dotations versées à la ville par Pays de Montbéliard Agglomération (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) versé par l'Etat. Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant la réforme de cette taxe.

## **B4. Fiscalité locale (chapitre 731)**

Face à la baisse des dotations versées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert a eu pour conséquence un rebasage du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspondant à la somme des taux 2020 de la commune et du Département, faisant passer depuis 2021, le taux communal de 19,91 % à 37,99 %.

Pour rappel, depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**Pour Valentigney, la municipalité ayant fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale**, la fiscalité communale reste inchangée depuis 2006. Les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation appliqués en 2023 sont donc les suivants :

DESIGNATION	Taux communaux	
	2023	2024
Taxe d'habitation	14,00%	14,00%
Taxe foncière sur propriétés bâties	37,99%	37,99%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	15,97%	15,97%

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2024. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixé par la loi, à savoir pour 2024 une progression de 3,9%.

Parmi les autres impositions figurent également :

- La Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) dont le montant est estimé pour 2023 à 29 K€.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation dont le montant est estimé à 150 000 €.
- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : Obligatoire depuis 2021, cette taxe qui n'était pas appliquée sur le territoire communal, a pour assiette la quantité d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 Kilovoltampères. Le montant de la taxe est déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant de base en €/MWh fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite. Depuis 2023, cette taxe est intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) encaissée par l'Etat. Les communes perçoivent désormais une compensation versée par l'Etat.

L'augmentation de 3,23% du chapitre 731 résulte essentiellement de l'évolution des bases fiscales fixée par la loi.

#### **B5. Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département, la région, Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce chapitre qui progresse de 141 624 € (+ 4,97%), intègre :

- La Dotation Forfaitaire, principale dotation versée par l'Etat (- 19 K€) ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (+ 32K€) ;
- Le Fonds de compensation sur la TVA sur les dépenses de fonctionnement 2023 (+ 9K€) ;
- Les subventions sollicitées au titre de notre programme culturel (+72 K€) ;
- La participation de l'Etat au titre des dépenses engagées par le ville suite aux violences urbaines (+ 25K€).

#### **B6. Autres charges de gestion (chapitre 75)**

Ce chapitre centralise les recettes relatives aux revenus des immeubles communaux.

### **B7. Produits exceptionnels**

Ce chapitre comporte une provision de 15 000 € pour mandats annulés.

### **B8. Opérations d'ordre de transfert entre section**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux reprises sur provisions budgétaires et aux amortissements de subventions.

### **B9. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)**

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2023 après couverture du déficit d'investissement.



## 2) La section d'investissement

Equilibrée à hauteur de 6 810 175 ?17 €, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

### A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 0 : Administration générale</b>	<b>671 484,22</b>	<b>316 092,00</b>
Création espace France services	16 846,83	
Sécurisation du poste de police municipale	1 396,27	
Transition énergétique bâtiments communaux	341 487,00	316 092,00
Rénovation façades immeuble rue Carnot	60 800,00	
Centre Technique Communal	13 800,12	
Provisions frais insertion marchés publics	1 000,00	
Travaux électricité et sanitaires divers bâtiments	6 740,00	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	8 688,00	
Columbarium et cimetière	50 656,00	
Matériel de bureau, informatique, logiciels, reprographie	33 796,00	
PMS alarme anti intrusion	8 874,00	
Mobilier	6 900,00	
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	71 500,00	
Renouvellement parc téléphonique	49 000,00	
<b>Fonction 1 : Sécurité</b>	<b>30 221,00</b>	<b>13 000,00</b>
Matériel incendie et de secours	10 000,00	
Vidéo protection	7 100,00	
Matériels divers police municipale	13 121,00	
Amende de police		13 000,00
<b>Fonction 2 : Enseignement</b>	<b>241 086,41</b>	<b>7 465,39</b>
Matériel et mobilier divers	9 493,00	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	137,47	
Restructuration Groupe Scolaire Donzelot	4 298,22	
Accessibilité Primaire des Chardonnerets	2 090,46	7 465,39
Travaux de conformité maternelle Oehmichen	7 704,91	
Maternelle de Pézole alarme anti-intrusion / PPMS	8 752,12	
Primaire Pézole alarme anti-intrusion / PPMS	8 786,23	
Primaire Pézole portail	1 500,00	
Groupe scolaire Donzelot installation d'une régulation de chauffage	40 000,00	
Rénovation énergétique site de Pézole	158 124,00	
Centre Médico-Social Unique	200,00	

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 3 : Culture, jeunesse, sport et loisirs</b>	<b>2 329 293,65</b>	<b>1 532 143,70</b>
Création d'un pôle d'enseignement musical	1 032 228,56	508 165,70
Mobilier, matériel et logiciel services et bâtiments culturels et sportifs	214,07	
Remplacement menuiseries musée	12 759,60	
Aménagement centre équestre	1 000 000,00	1 000 000,00
CLSH Pézole alarme anti-intrusion / PPMS	8 605,62	
Construction terrains de tennis	81 000,00	
Diagnostic avant-vente école de musique rue Cuvier	700,00	
Travaux de clôture et d'éclairage terrain annexe Sous-Roches	83 442,00	
Travaux d'éclairage et menuiseries Club Canin	5 432,16	
Réhabilitation terrain multisport rue Victor Hugo	62 342,00	23 978,00
Clôture et portail site des Longines	11 000,00	
Eclairage tribunes Longines	600,00	
Réalisation d'une fresque	23 500,00	
Matériels service sport	1 250,00	
Matériel service culture	150,00	
Matériels service jeunesse	1 650,00	
Travaux Gymnase Donzelot	4 419,64	
<b>Fonction 4 : Interventions sociales et santé</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
Banderole Ville amie des enfants	200,00	
Matériel multi-accueil Lou Bottèt et Relais assistantes maternelles	1 300,00	
Défibrillateur foyer du 3ème âge des Bruyères	1 500,00	
<b>Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>1 505 915,88</b>	<b>190 740,00</b>
Provisions chaudières appartements divers	6 000,00	
Diagnostics et travaux sur appartements	3 799,00	
Modification Plan Local d'Urbanisme	9 500,00	
Acquisitions foncières et documents d'arpentage	270 513,00	
Requalification urbaine du quartier de Pézole	934 773,04	40 072,00
Bornes électriques Place Charles De Gaulle	5 000,00	
Aménagement cœur de ville	226 000,00	150 668,00
Matériel éclairage public	2 562,80	
Matériel et véhicule espaces verts	47 768,04	
<b>Fonction 6 : Action économique</b>	<b>82 994,54</b>	<b>0,00</b>
Restructuration centre commercial Godard	5 646,24	0,00
Création cellules commerciales rue Carnot	68 036,30	
Achat licence IV	9 000,00	
Diagnostic avant location locaux rue Proudhon	312,00	

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 7 : Environnement</b>	<b>8 601,00</b>	<b>0,00</b>
Achat dispositifs de tri sélectif pour manifestations	5 000,00	
Forêt	3 601,00	
<b>Fonction 8 : Transport</b>	<b>824 193,00</b>	<b>0,00</b>
Aménagement de voiries 2024	708 000,00	
Participation Voiries Réseaux (PVR)	96 708,16	
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	16 634,84	
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	2 850,00	
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>5 696 789,70</b>	<b>2 059 441,09</b>

**B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :**

	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 113 385,47</b>	<b>4 750 734,08</b>
Emprunts	585 000,00	1 221 438,40
Cautionnements appartements	3 000,00	3 000,00
Taxe Aménagement	3 000,00	30 500,00
FCTVA		115 000,00
Cessions		599 097,00
Résultat n - 1	285 154,47	744 551,40
Opérations Patrimoniales	183 421,00	183 421,00
Amortissement	15 070,00	323 300,00
Provisions	2 740,00	15 019,00
Transfert de charges	36 000,00	8 382,00
Virement de la section de fonctionnement		1 507 025,28
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 810 175,17</b>	<b>6 810 175,17</b>

### 3) Les données synthétiques du budget principal

#### A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2024	Restes à réaliser 2023	Résultats 2023 reportés	Total budget 2024
<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	12 689 757,20 €			12 689 757,20 €
Opérations d'ordre	1 853 726,28 €			1 853 726,28 €
<b>Total</b>	<b>14 543 483,48 €</b>			<b>14 543 483,48 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	12 467 660,00 €		2 022 013,48 €	14 489 673,48 €
Opérations d'ordre	53 810,00 €			53 810,00 €
<b>Total</b>	<b>12 521 470,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 022 013,48 €</b>	<b>14 543 483,48 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	5 796 949,38 €	490 840,32 €	285 154,47 €	6 572 944,17 €
Opérations d'ordre	237 231,00 €			237 231,00 €
<b>Total</b>	<b>6 034 180,38 €</b>	<b>490 840,32 €</b>	<b>285 154,47 €</b>	<b>6 810 175,17 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	3 997 033,10 €	31 443,39 €	744 551,40 €	4 773 027,89 €
Opérations d'ordre	2 037 147,28 €			2 037 147,28 €
<b>Total</b>	<b>6 034 180,38 €</b>	<b>31 443,39 €</b>	<b>744 551,40 €</b>	<b>6 810 175,17 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DEPENSES</b>	<b>20 577 663,86 €</b>	<b>490 840,32 €</b>	<b>285 154,47 €</b>	<b>21 353 658,65 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>18 555 650,38 €</b>	<b>31 443,39 €</b>	<b>2 766 564,88 €</b>	<b>21 353 658,65 €</b>

## B) Principaux ratios

RATIOS <sup>(1)</sup>		Valeurs <sup>(2)</sup>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 158,25
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 137,98
3	Dépenses d'équipement brut/population	481,22
4	Encours de dette/population	666,21
5	DGF/Population	158,60
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,76
7	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	106,47
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	42,29
9	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	58,54
10	Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	12,42

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2024 (budget principal).

## C) La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette s'élève à 7 298 955,65 €. Elle est répartie en 20 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

### Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrats	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	5 711 246,36 €	78,25%	14	1,20%
Emprunt à taux variable	1 587 709,29 €	21,75%	6	3,14%
<b>TOTAL</b>	<b>7 298 955,65 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>20</b>	<b>1,62%</b>